



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2020

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois juin deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le premier juillet, à quatorze heures trente, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2020/31

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	ZANETTACCI Alexia
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	GARIDACCI François
MEMBRES ABSENTS :	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	PAOLI Jean-Paul
ZANNETTI Pierre	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ALESSANDRI Stéphanie	

OBJET : Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de la CCID.

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, cette commission est instituée dans chaque commune.

La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur les mises à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président de la commission, ainsi que de six commissaires titulaires et autant de commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal.

Le Conseil doit présenter une liste de propositions de membres à la Direction régionale des Finances Publiques. Cette liste doit se composer de douze titulaires et douze suppléants choisis parmi les différentes catégories de contribuables de la commune. L'administration fiscale désignera par suite six titulaires et six suppléants parmi les personnes figurant dans la liste établie par la présente délibération.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DRESSE la présente liste de propositions de membres de la CCID ;

DIT que cette liste sera adressée à la DRFiP.

Titulaires proposés			Suppléants proposés		
Nom/Prénom/Emploi	Date de naissance	Adresse	Nom/Prénom/Emploi	Date de naissance	Adresse
CLADEN Céline Commerçante	12.12.74	Rue Marbeuf 20130 CARGESE	CINOTTI Jean-Louis Commerçant	19.08.77	Rue Colonel FIESCHI 20130 CARGESE
PLASENZOTTI Anghjulu-Maria Chauffeur de taxi	18.10.91	Route du PERU U SCASSU 20130 CARGESE	FANUCCI Pierre Visiteur médical	10.10.75	Hameau de Lozzi 20130 CARGESE
ZANETTACCI Jean- Constantin Commerçant	27.08.83	Rue de la République 20130 CARGESE	CAPODIMACCI Jean- Xavier Agriculteur	22.03.68	Route de PIANA Col de Torraccia 20130 CARGESE

BARTOLETTI Dominique Pompier	03.02.67	Route de PIANA Col de Torraccia 20130 CARGESE	ALESSANDRI François-Xavier Retraité	06.12.45	Rue du Magne 20130 CARGESE
CARLINI Jean-Xavier Entrepreneur	08.11.62	A Sulana Route du PERU 20130 CARGESE	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric Enseignant	01.10.73	Route de PAOMIA 20130 CARGESE
KARYTSIOTIS Anthoula Retraîtée	03.03.37	Plage de Chiuni 20130 CARGESE	POGGI Dominique Médecin	18.06.60	La Traverse 20130 CARGESE
FUMAGALLI David Militaire	25.04.87	Route du PERU 20130 CARGESE	BLENEAU Marie-Rose Retraîtée	15.12.50	Rue des Martinetti 20130 CARGESE
BIDET Carine Ostéopathe	16.01.81	Rue Colonel FIESCHI 20130 CARGESE	SUSINI Ange Commerçant	11.01.60	Route de PAOMIA U fornu 20130 CARGESE
AMEDEI Antoine Agriculteur	12.03.52	Villa Saint- Jean PAOMIA 20130 CARGESE	PAOLANTONACCI Valérie Enseignante	21.04.71	Lotissement MONTALBO 20130 CARGESE
DE MARCY Adrien Bûcheron	26.03.60	Paomia Villa la Bergerie 20130 CARGESE	AIAZZI Sylvie Employée de crèche	05.08.64	Rue du Château 20130 CARGESE
SERRERI Léo Batelier	06.02.91	LOZZI 20130 CARGESE	ALESSANDRI Alexandre Agriculteur	01.01.70	Rue Marbeuf 20130 CARGESE
PIREDDA Nicolas Retraité	11.03.48	Route du port 20130 CARGESE	CARLINI Philippe Commerçant	01.06.61	Casa Menasina 20130 CARGESE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12

Le Maire,
François GARIDACCI

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé d'un recours gracieux adressé au Maire dans les mêmes conditions de délais. En cas de recours gracieux préalable, le délai de recours contentieux est prorogé.

